

-2017-02-

L'an deux mille dix-sept et douze Avril à 20 Heures 45, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de COURS LES BAINS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Bruno DREUMONT, Maire.
La convocation était du 04 Avril 2017.

PRESENTS : BORDESOULES Martine, DEMOULE Jacques, DUPOIS Sylvie, GASSER Frédéric, LABARCHEDE David, LABARCHEDE Magali, LABONNE Jean-Bernard, NARBEBURU Dominique, PIZZINATO Jeany,

EXCUSES : DUCASSE Valérie,

Secrétaire de séance : Mme BORDESOULES Martine

Après lecture, donnée par le secrétaire, le compte rendu de la réunion du 20 Février 2017 est adopté à l'unanimité par les membres présents à la séance.

-001- TAUX IMPOSITION 2017 :

Le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition de la commune pour 2017, afin d'inscrire le produit attendu sur le Budget. Il demande au Conseil Municipal de tenir compte de l'augmentation des bases notifiées sur l'état 1259, des dotations de compensation et des taux moyens appliqués par ailleurs. Il précise que les dotations de solidarité sont liées à l'effort fiscal de la commune.

Le Conseil examine et travaille l'état de notification des trois taxes, transmis par les services préfectoraux. Plusieurs simulations sont réalisées et une augmentation uniforme de 1.5 % des taux est retenue.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de fixer les taux d'imposition communaux 2017 comme suit :

Taxe d'Habitation : 6.62 %

Foncier Bâti : 9.34 %

Foncier Non Bâti : 31.95 %

002- BUDGET 2017

Monsieur le Maire demande au secrétaire de présenter le projet de budget, chaque conseiller est en possession d'un exemplaire.

Il débute sa présentation par l'état de la dette. Un seul prêt relatif à la salle communale a un taux d'intérêt à 4.48 %, les tentatives de le renégocier n'ont pas abouti.

Le montant de l'annuité de l'exercice 2017 est de 7 674.30 € soit 3 138.64 d'intérêts prévus en Fonctionnement et de 4 552.57 de remboursement de capital inscrits en Investissement.

INVESTISSEMENT :

Deux opérations sont portées sur le budget ; elles concernent la reprise des restes à réaliser au niveau du Local Technique et l'accessibilité des bâtiments communaux.

En ce qui concerne le local technique ; il est décidé de le raccorder aux réseaux eau et électricité ; il convient également de prévoir une fosse pour recueillir les eaux usées ; des devis ont été demandés. Il est prévu un total de 6 332 € en crédits nouveaux. Une subvention au titre du FDAEC 2017 sera demandée pour l'alimentation en eau et électricité soit 3 400 €.

L'achat de matériel pour la Mairie est inscrit ; il s'agit du remplacement du copieur et de l'achat d'une tracteur tondeuse autoportée. Ce programme fera l'objet d'une demande de subvention au titre du FDAEC 2017 pour 4 600 €.

En ce qui concerne le copieur le devis présenté par la société DUFFAU est validé ; ils assurent le suivi du matériel et répondent très rapidement aux demandes d'intervention.

Par contre pour la tondeuse la proposition de l'entreprise IANOTTO n'est pas retenue car le prix est élevé ; de plus le matériel semble trop performant pour les besoins de la commune. Il est décidé de contacter les Etablissements LABAT de Captieux et MEYRAN de La Réole pour obtenir d'autres propositions.

La mise en accessibilité des Bâtiments communaux est inscrite avec 7474 € de nouveaux crédits et 6 447 de restes à réaliser.

FONCTIONNEMENT :

Les dépenses sont inscrites par rapport aux dépenses réelles de l'exercice précédent et des données connues ce jour en matière de participations intercommunales.

Les indemnités des élus pas de changement par rapport à 2016.

Personnel Titulaire : régime indemnitaire RIFSEEP reconduit avec le même montant.

En recettes : les montants des Dotations de Fonctionnement ne sont pas connus, aussi les prévisions nécessiteront un ajustement après les notifications et feront l'objet de délibérations modificatives.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote le budget proposé qui peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT

Résultats Reportés	Dépenses :	0.00	Recettes :	101 220.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses :	175 796.00	Recettes :	74 576.00
TOTAUX :		175 796.00		175 796.00

INVESTISSEMENT :

Résultats reportés	Dépenses :	0.00	Recettes :	7 795.00
Opérations de l'exercice :	Dépenses :	27 942.00	Recettes :	28 262.00
Restes à Réaliser :	Dépenses :	8 115.00	Recettes :	0.00
TOTAUX :		36 057.00		36 057.00

Le budget total est de 211 853.00

-003- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

MISE EN CONFORMITE DES STATUTS :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 17 Novembre 2016 prise à ce sujet ; il annonce le fait que la commune de Bazas se soit opposée à la

délibération de la Communauté de Communes du 27 septembre 2016 faisant ainsi blocage de cette décision malgré l'accord des autres Conseils Municipaux.

Il précise que la Communauté de communes a de nouveau délibéré pour cet objet en date du 15 Mars 2017 et que l'ensemble des communes membres doit également à nouveau délibérer.

Après avoir entendu ces explications et délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'APPROUVER la modification des statuts de la Communauté des Communes du Bazadais, comme décidé lors du Conseil Communautaire du 15 Mars 2017.

PLUI :

Monsieur Le Maire évoque les travaux de démarrage du PLUI ; il remercie les élus de la commune qui ont participé à la réunion de lancement qui s'est tenue à LANGON.

Le cabinet chargé de la réalisation est venu hier à COURS LES BAINS pour une visite et une rencontre avec les élus, les communes de Cauvignac, Sillas et de Masseilles étaient regroupées avec Cours Les Bains pour cette étape.

COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS :

Jeany PIZZINATO donne le compte rendu de cette commission ; la valeur des valeurs locatives servant de références date de 1970 ; il est prévu un lissage des taxes pour les locaux professionnels le produit final sera le même ; mais les disparités sur le territoire seront supprimées.

RPA de BAZAS :

Dominique NARBEBURU fait le point sur le projet. LOGEVIE a fait l'acquisition du terrain aux régies, il faut dépolluer le site. La construction est programmée pour 2020.

TRANSPORT A LA DEMANDE :

Dominique NARBEBURU expose que ce service est déficitaire mais qu'il rend services aux usagers ; elle précise que le public visé est élargi vers un public social et non pas exclusivement des personnes âgées ou dépendantes.

-004- LES SYNDICATS :

SYNDICAT SCOLAIRE DE BAZAS :

Frédéric GASSER donne le compte rendu de la dernière réunion. Le budget a été voté. Les impayés sont en augmentation, pour y remédier les personnes qui veulent un titre doivent le payer. Les problèmes de comportements sont plus nombreux. Le problème de l'état du parking a de nouveau été évoqué.

REGIES ELECTRICITE :

Jean-Bernard LABONNE donnent le compte rendu de la réunion du 03 Avril dernier ou Magali LABARCHEDE était excusée ; le compte administratif 2016 et le budget 2017 ont été votés.

Le prévisionnel pour les travaux du poste source à Aillas est de 4 500 000 €uros, le projet y prévoit 7 départs, avec une montée en puissance du réseau.

SYNDICAT DES EAUX :

Jeany PIZZINATO et Sylvie DUPOIS donnent les comptes rendus des dernières réunions.

Lors de la réunion du 02 Mars 2017, l'état du patrimoine après fusion pour le service de l'eau potable a été donné : 341 Km de canalisations, 3 châteaux d'eau, 2 346 abonnés. La station d'épuration de Lerm et Musset qui n'a jamais été mise en fonction demande des travaux.

La réunion du 12 Avril 2017 était consacrée aux votes des budgets.

Il est à noter que le temps de travail de la secrétaire a été modifié elle passe à 35 Heures. Au niveau des indemnités de fonction 4 des 6 vice-présidents ne prennent pas d'indemnités. Les tarifs appliqués aux usagers devront être harmonisés dans un délai de trois ans.

-005- COMMISSIONS COMMUNALES :

Le Samedi 08 Avril 2017, deux commissions communales ont été réunies, Monsieur Le Maire donne un compte rendu de ces réunions.

Chemins ruraux :

Le chemin qui semble le plus important à entretenir et à maintenir en bon état et la piste de « David ».

La question qui revient est : que faire par rapport à la fermeture de certains chemins et à leurs réouvertures ? sont concernés :

- Le chemin du Calot semble laissé ouvert depuis les derniers courriers
- Le chemin du clôturé de M. MARBOUTIN qui part de la rode à la route de Ruffiac arrive à la maison de Daniel FISSON
- Sur ancienne propriété MONCHAUX : celui qui traverse les cultures et celui qui passe au milieu des pins.

Ce patrimoine vicinal est à prendre en considération.

Bâtiments Commuanux :

- Le clocher de l'Eglise : Jeany, David, Bruno sont montés , le clocher se dégrade, la gouttière doit être refaite, les devis déjà demandés en 2016 sont d'environ 20 000€ , peut-être faire sur 2 ans.
- La cuisine du logement et les boiseries extérieures ont besoin d'être repeintes.
- La salle communale : la baie vitrée est à réparer, les vitres doivent être nettoyées, la pompe de relevage est en panne et il faut vidanger la fosse septique voir entreprises ST-MARC ou LA POPULAIRE qui sont les plus sérieuses.
- Le local technique il convenait de voir pour le raccordement aux réseaux d'eau et électricité et pour un système de récupération des eaux usées mais cela vient d'être acté sur le budget 2017.
- **Utilisation Salle Communale par M. PERRAINE**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été saisi d'une demande de M. PERRAINE Nicolas, habitant la commune au 1 lieu-dit David, qui exerce la profession de traiteur et qui souhaite utiliser les installations de la salle communale deux jours par semaine. Cela en dépannage et dans l'attente de la création d'un local à son domicile.

Au niveau des conditions financières, il est prêt à acquitter le prix d'une location normale soit 50 € par semaine ce qui fait 200 € par mois.

Après avoir entendu ces explications et délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- De louer la salle communale à M. PERRAINE Nicolas deux jours par semaine à compter du 1^{er} Mai 2017.
- D'autoriser Monsieur le Maire à passer une convention qui mentionne l'assurance de M. PERRAINE et les conditions d'utilisation notamment par rapport aux associations locales et aux autres locations aux particuliers qui restent prioritaires.
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

-006- QUESTIONS DIVERSES :

Elections Présidentielles des 23 Avril et 7 Mai 2017 :

Les permanences des élus pour tenir le bureau de vote sont convenues en fonction des disponibilités de chacun, il est à noter que le bureau de vote ne fermera qu'à 19 Heures.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 30.